# UNDT/2014/076, Kanyi

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que l'administration Unon avait, avant la mi-2012, lorsque l'erreur avait été découverte, avait mal calculé le montant des heures supplémentaires et des congés compensatoires en raison des agents de sécurité et des conducteurs à Unon. Les agents de sécurité, par conséquent, avaient reçu des paiements supérieurs à ce qui leur était dû. Erreurs administratives - telles que détenues à Boutruche, l'administration a le droit et même l'obligation de mettre fin aux situations illégales dès qu'elle en prendra conscience, tout en préservant les droits acquis par les membres du personnel de bonne foi. Consultations de gestion du personnel - Aucune consultation de gestion du personnel, comme prévu par la règle 8.1 (f) du personnel, n'a été requise compte tenu des circonstances particulières de cette affaire. Le dossier documentaire établit également que, après avoir découvert l'erreur, l'administration Unon a fait de véritables efforts pour consulter le demandeur et d'autres membres du personnel touchées pour corriger l'erreur conformément au règlement 8.1 du personnel.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur est l'un des nombreux agents de sécurité au bureau des Nations Unies à Nairobi (Unon) qui ont contesté la décision qui leur a refusé les heures supplémentaires pour les travaux effectués au cours des mois de janvier et février 2013.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Kanyi

## Entité

ONUN

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2013/49

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

26 juin 2014

## Duty Judge

Juge Izuako

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

## Droit Applicable

Circulaires d'information

- UNON/IC/2002/3

Règlement du personnel

- Article 8.1

Statut du personnel

- Disposition 3.11(a)
- Disposition 8.1(f)

## Jugements Connexes

UNDT/2009/085